

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 182

présenté par

Mme Pompili, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 28

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« vise »,

insérer les mots :

« , dans une approche pluridisciplinaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation morale et civique se doit d'être appréhendée de manière globale. De la même manière que certaines matières scolaires donnent lieu à des enseignements pluridisciplinaires comme l'histoire-géographie ou la physique-chimie, l'éducation morale et civique devra mobiliser des connaissances issues de travaux de plusieurs disciplines dont l'histoire, la sociologie ou encore la science politique.

Il est donc important de préciser que cette éducation se fera dans une approche pluridisciplinaire. Cela permettra aussi d'ouvrir la voie à l'intégration d'expériences concrètes de démocratie et de citoyenneté qu'un parcours citoyen pourrait créer.